

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 02 juin 2025

Date de convocation : 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 017-211700869-20250602-D202504_39-DE



Délibération N° 2025/04/039

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Quorum : 14

OBJET : **Subvention exceptionnelle E.E.T.A.A.**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à FIAUD Marie Annick, SIAUDEAU Michel pouvoir à BOTON Monique, CARTON Jean-Pierre pouvoir à WATTEBLED Stéphane, CALVO Dominique pourvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège.

Secrétaire de séance : CANUS Daniel.

Monsieur le Maire explique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes, le 24 juillet 2025.

Le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes a présenté une demande en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Pour mémoire, ces dernières années, le conseil municipal avait alloué un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES. Il est proposé de donner 200 euros pour la remise des prix 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement d'une subvention de 200 euros.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Daniel CANUS

